

A nous retourner par mail à : tresorerie22@sne-cftc.fr

Ou par courrier à : Philippe BLANCHARD 9 Lieu dit la Noé 22120 QUESSOY

Nouvelle adhésion Renouvellement Reprise

N° INARIC : ce numéro vous sera attribué lors de votre première adhésion

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail personnelle : @

Etablissement scolaire ? Ecole Collège LG LT LP Agricole Autre

Nom : Ville :

Vous êtes ?

► Salarié(e) de droit privé (OGEC) ?

ASEM AVS CO Vie scolaire Service support (secrétariat, entretien restauration, ...)

Strate I Strate II Strate III Strate IV Cadre

► Enseignant(e) ? Titulaire Stagiaire Maître délégué(e) (suppléant(e))

1^{er} degré ? Prof des écoles Instituteur(trice)

2nd degré ? Agrégé(e) Certifié(e) PEPS PLP Discipline

Classe ? Normale Hors classe Exceptionnelle Echelon ?

► Enseignant(e) agricole ? Droit public Droit privé

► Chef(fe) d'établissement ? 1^{er} degré 2nd degré

► AESH ?

► Retraité(e) ?

► Fonction syndicale ? Elu(e) CSE Délégué(e) Syndical(e) Correspondant(e) RSS

La cotisation syndicale s'effectue par année civile et est **déductible des impôts** sous la forme d'un **crédit d'impôt** représentant **66 % des sommes versées au titre de votre adhésion syndicale**, dans la **limite de 1 % de votre revenu brut imposable** (traitements, salaires, pensions, etc.). **Même les personnes non imposables peuvent en bénéficier.** L'administration fiscale leur reverse alors le montant dû sur leur compte bancaire. **Vous recevrez un reçu fiscal pour chaque année fiscale.**

